PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2014-2017

Ce document est le résultat d'une démarche de concertation animée par le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (CECL) qui a mobilisé les élus du SIVOS Azé-Saint-Gengoux-de-Scissé, les enseignants, les parents d'élèves délégués et le personnel de la Circonscription de l'Éducation Nationale Mâcon-Nord, soit environ 17 personnes différentes.

I. LE CONTEXTE

A. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

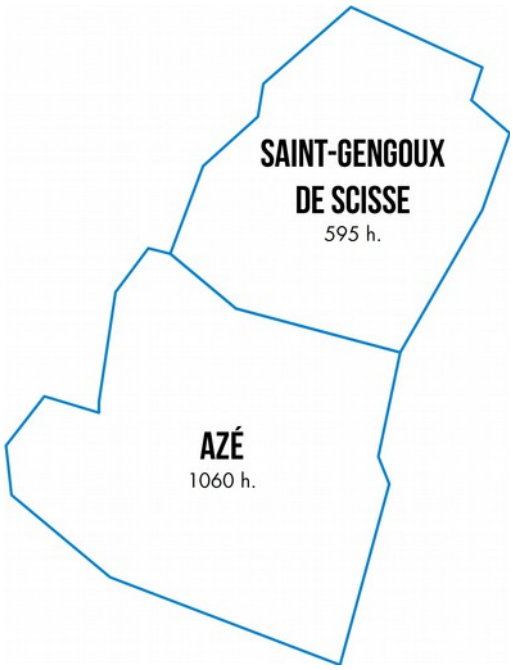

1. IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

Azé et Saint-Gengoux-de-Scissé sont deux villages ruraux situés entre Mâcon, Tournus et Cluny. Leurs paysages vallonnés indiquent une forte activité viticole. Ces deux « village-rue » sont disposés le long de la route départementale 82 qui parcourt la région de Lugny, chef-lieu de canton à Mâcon. Outre sa réputation viticole, la commune d'Azé est connue pour ses grottes et ses restes de lions des cavernes.

La particularité de ces deux communes réside dans le fait de ne pas appartenir au même Établissement Public de Coopération Intercommunal. Saint-Gengoux-de-Scissé intègre la Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône », tandis qu'Azé fait partie de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais – Val de Saône.

2. RÉPARTITION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Les statistiques de l'INSEE (en date de 2011) annoncent une population totale de 1655 habitants sur l'ensemble des 2 communes. La population de la commune d'Azé représente plus de 64 %.

De manière générale, la répartition par tranche d'âge révèle que les classes les plus jeunes sont plus représentées sur le territoire des deux communes qu'au niveau départemental. L'effet inverse est constaté sur les tranches plus âgées. Les plus jeunes et les actifs sont sur-représentés par rapport au

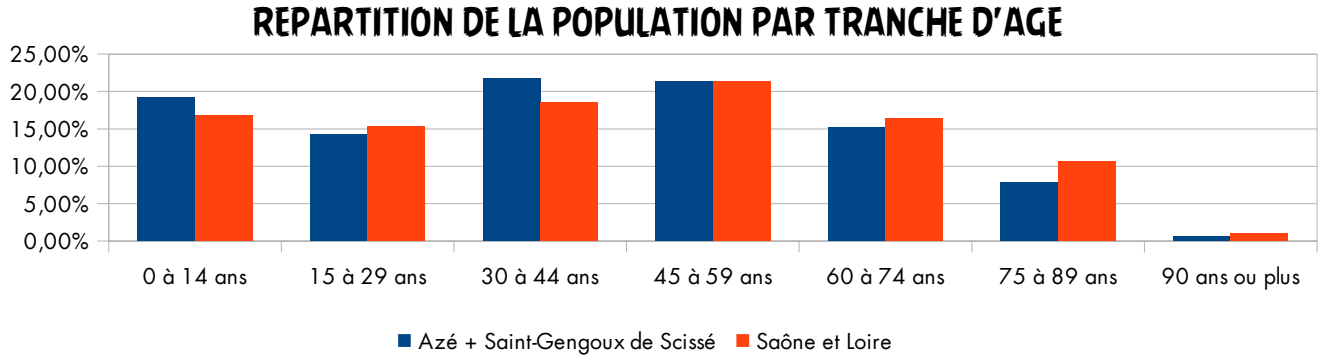

chiffre départemental de près de 5 points.

3. STRUCTURE DES MÉNAGES ET FAMILLES MONOPARENTALES

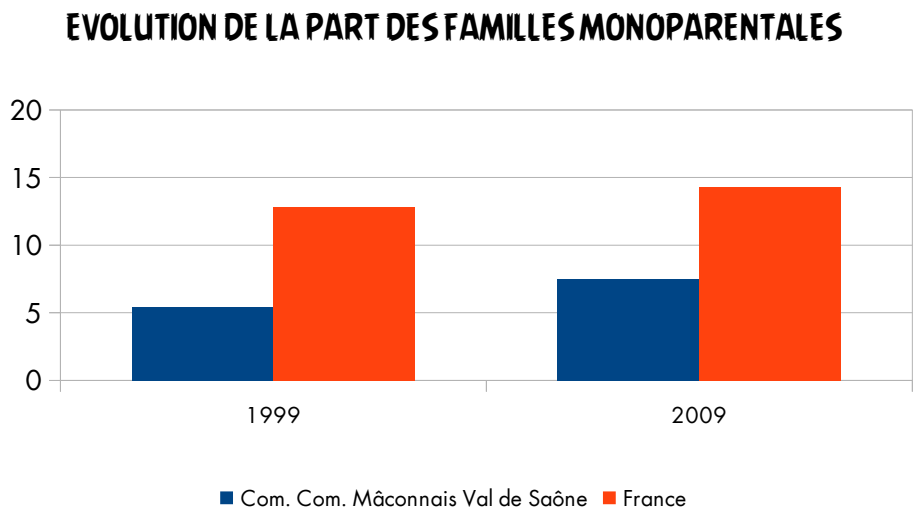

Concernant la structure des ménages habitant sur les communes d'Azé et de Saint-Gengoux-de-Scissé, il est impossible d'obtenir des résultats de la part de l'INSEE. Il faut au minimum un bassin de 2000 habitants pour que cette statistique soit établie. Il est cependant intéressant d'effectuer une rapide analyse des statistiques de la Communauté de Communes « Mâconnais Val de Saône » pour tirer quelques enseignements. Le nombre d'enfants par famille est assez semblable à celui que l'on constate au niveau national. La Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Sâone » connaît une hausse importante de la part des familles monoparentales. Elle reste relativement faible comparée au niveau national. En 2009, 7,5 % des familles habitant sur l'EPCI sont des familles monoparentales (14,3 % en France). A noter que dans 83 % des cas, ce sont les femmes qui ont la responsabilité des enfants (contre 90 % au niveau national).

B. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

1. LES COMMERCES ET LES SERVICES

Les commerces sont essentiellement situés sur la commune d'Azé. Cependant la Commune de Saint-Gengoux-de-Scissé possède quelques services de proximité.

Azé

- Garage automobile
- Boulanger
- Boucherie Charcuterie
- Épicerie
- Fleuriste
- Restaurants – Bar
- Bureau de tabac
- Mécanique viticole
- Compagnie de pompier
- Bureau de Poste
- Camping – Piscine – Grottes
- Cabinet médical

Saint-Gengoux-de-Scissé

- Bureau de tabac
- Épicerie
- Bar

Les commerces présents sur les deux communes restent assez limités. Ils permettent aux habitants d'accéder aux services et aux produits de première nécessité.

2. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Azé

- Terrain Multi-sports
- Terrain de tennis
- Piscine
- Terrain de pétanque

Saint-Gengoux-de-Scissé

- Terrain Multi-sports
- Stade de football
- Terrain de pétanque

3. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les deux écoles du RPI sont situées au bourg de leur village respectif. Cependant à quelques centaines de mètres, les espaces viticoles sont extrêmement présents. Sont également accessibles, mais un peu plus loin, les teppes, les bois et les chemins de petite randonnée.

C. L'ÉCOLE

Le territoire accueille deux écoles associées dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). L'école de Saint-Gengoux-de-Scissé accueille les enfants de la Petite Section au CP et l'école d'Azé, les enfants du CE1 au CM2.

1. LE PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école est axé sur l'ouverture culturelle et sur la pratique d'activités artistiques :

- Travail autour des livres
- Travail autour de la musique avec notamment une intervenante de l'École Nationale de Musique de Mâcon

2. LES EFFECTIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014					
PS – MS	MS – GS	GS – CP	CE1 – CE2	CE2 – CM1	CM1 – CM2
27	22	28	25	23	26

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 (prévisionnel)					
PS – MS	MS – GS	GS – CP	CE1 – CE2	CE2 – CM1	CM1 – CM2
24	23	27	25	28	27

3. L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

A compter de septembre 2014, les écoles d'Azé et de Saint-Gengoux-de-Scissé appliqueront la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation proposée par le SIVOS le XX/XX : 2014 a été validée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le XX/XX/2014. Ainsi le choix de la demi-journée d'école supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin. L'ensemble des heures libérées est regroupé sur deux après-midis (le lundi et le jeudi). L'emploi du temps s'établit comme suit :

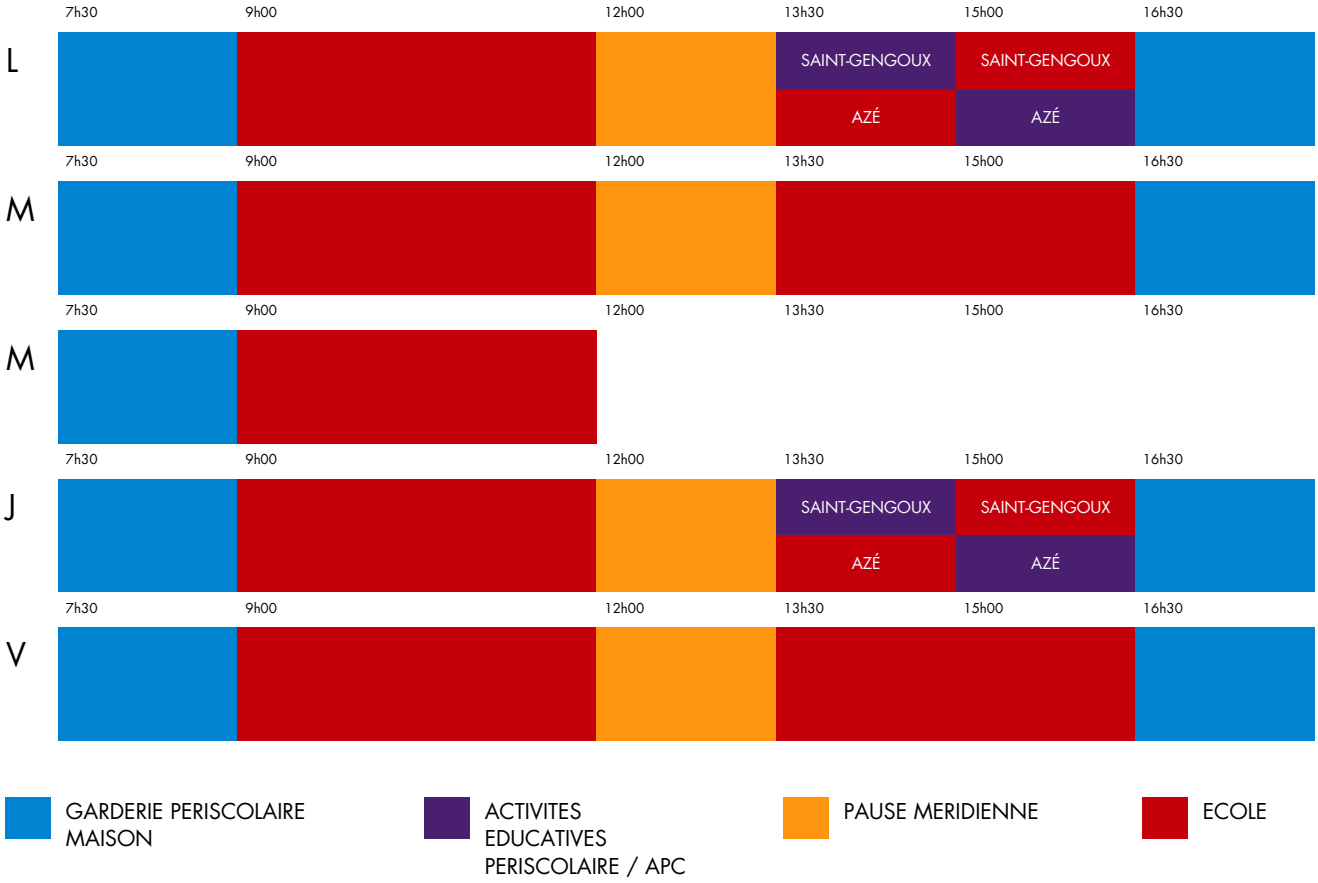

4. LES LOCAUX

L'école de Saint-Gengoux-de-Scissé se compose de la manière suivante :

- 3 salles de classe
- 1 BCD
- 1 salle de motricité
- 1 cour
- 1 dortoir
- 1 coin couloir à l'étage
- 1 bureau
- Foyer Rural à proximité
- Bibliothèque

L'école d'Azé se compose de la manière suivante :

- 3 salles de classe
- 1 salle de garderie
- 1 bureau
- 1salle à l'étage
- Cour gravillonnée
- Terrain de sport
- Petit préau
- Salle des Fêtes à proximité

5. LE MATÉRIEL

Les écoles disposent de matériel pouvant être mis à disposition en fonction de sa disponibilité et des besoins (et sous réserve d'utilisation respectueuse du mode d'emploi ou des usages).

ECOLE DE SAINT-GENGOUX-DE-SCISSÉ

- Ordinateurs recyclés/ Imprimante / Photocopieur
- Équipement sportif & jeux de plein air : ballons sauteurs, échasses, cerceaux, trampoline, tapis de gym, cible à balles, cônes…
- Instruments de musique
- Arts Plastiques : reproductions, matériel classique

ECOLE D'AZÉ

- TBI
- Classe mobile composée de 9 ordinateurs portables
- 2/3 Ordinateurs / Imprimantes / Photocopieur
- Kit de Hockey

6. LES ADULTES AU SERVICE DES ENFANTS

Sur Saint-Gengoux-de-Scissé :

- 3 enseignants (dont une directrice)
- 3 ATSEM (pour 2,5 équivalents Temps Plein) également chargées de l'entretien
- Intervention du RASED quelques heures dans la semaine
- 3 EVS

Sur Azé :

- 3 enseignants (dont une directrice)
- 1 EVS
- Intervention du RASED quelques heures dans la semaine

7. LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le service de restauration est assuré par une association. Le Restaurant Scolaire, basé à Azé, propose des repas le lundi, mardi, jeudi et vendredi (une étude est en cours pour la réalisation de repas le mercredi). Elle prend en charge les enfants demi-pensionnaires entre 12h00 et 13h30 pour un temps de repas puis un temps de surveillance (en intérieur ou extérieur selon la météo) jusqu'à la reprise du temps scolaire. Le personnel est composé d'un cuisinier ainsi que 4 personnes chargées de la surveillance.
Durant la pause méridienne, une quinzaine d'enfants peut participer à des activités proposées par le SYGALE, le mardi et le jeudi de 12h45 à 13h45 (sports collectifs, cartonnage…).

8. LES TRANSPORTS

Un service de transport est organisé entre les deux écoles, le matin, avant et après le repas ainsi qu'en fin d'après-midi. L'organisation de ces transports est placée sous la responsabilité du SIVOS.

9. LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Les enfants peuvent fréquenter le service de garderie périscolaire avant ou après l'école, qu'ils soient utilisateurs du transport scolaire ou non. Ce service est assuré par le SIVOM de la Haute-Mouge qui dépêche sur place deux animatrices.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Les écoles sont toutes les deux adhérentes à l'Office Central pour la Coopération à l'Ecole. La « Tire-Lire de l'école » est une association qui organise des manifestations visant à récupérer des fonds pour l'organisation de projets au sein de l'école.
Les deux écoles participent régulièrement aux projets partagés par le Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs autour des droits de l'enfant, du handicap ou des livres.

D. LA PROBLÉMATIQUE ÉDUCATIVE

1. LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS

Les grands axes du projet d'école :

- La maîtrise de la langue
- Le lien école et familles
- Ouverture culturelle

Pour organiser au mieux le réaménagement des rythmes éducatifs, il apparaît indispensable de s'appuyer sur quelques principes :

- Prendre en compte les besoins des enfants (surtout les enfants de maternelle qui font la sieste)
- Préserver les repères des enfants au sein de l'école
- Associer les ATSEM à la gestion de la sieste et valoriser leur compétence en dehors du temps scolaire
- Prendre en compte les contraintes de l'environnement pour l'organisation des activités (possibilité d'aménagements des horaires si besoin)
- Travailler avec une équipe d'animateurs compétents
- Travailler les temps de transition entre les différents temps : activités éducatives périscolaires, restaurant, temps scolaire, garderie, transport…
- Veiller à la bonne articulation et coordination entre activités périscolaires éducatives et activités pédagogiques complémentaires

Certaines activités semblent intéressantes à mettre en œuvre car elles permettraient une approche complémentaire au projet de l'école et des enseignants :

- des activités déjà abordées dans les temps scolaires : expression corporelle, théâtre, musique, chant, arts plastiques, activités et jeux autour des livres…
- des projets mélangeant plusieurs thématiques comme fabrication de marionnettes…
- des activités artistiques difficiles à mettre en œuvre à l'école notamment la création multimédia
- Coopération / Vivre Ensemble :
- Jeux et activités permettant d'accepter l'autre, de respecter des règles et d'apprendre à perdre

2. LE POINT DE VUE DU COMITÉ D'ÉCRITURE

Par l'intermédiaire du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs, le SIVOS du RPI Azé-Saint-Gengoux-de-Scissé a mis en place une instance de concertation, le Comité d'Écriture, qui a réuni parents, élus, personnels périscolaires, membres du CECL ainsi que quelques bénévoles associatifs. Lors d'un temps de travail sur les priorités éducatives, le Comité d'Écriture a abordé les trois sujets de réflexion suivants :

1. La citoyenneté et la socialisation des enfants
    - Les enfants ont besoin « d'adultes repères » pour les aider à se construire.
    - La communauté éducative (pas uniquement l'école mais aussi les parents, les structures d'accueil,….) doivent offrir des espaces et des opportunités de partage entre enfants à la fois des espaces de dialogues et d'échanges intergénérationnels. Tout cela doit contribuer à la découverte et au respect des différences.
    - Les enfants peuvent être une source d'idées et d'initiatives dans leur commune. Pour cela, il est nécessaire qu'ils puissent avoir connaissance des ressources et des projets locaux grâce à des rencontres avec les élus et décideurs de proximité (notamment les maires). Ainsi, les enfants accéderont à la compréhension du fonctionnement de la société à l'échelle locale.
    - Les enfants doivent avoir conscience de leurs droits et devoirs. Ils doivent les exercer pour jouer leur rôle de citoyen notamment le droit à être informé, à s'exprimer et à émettre des opinions.

2. L'importance du jeu chez l'enfant
    - L'enfant a besoin de temps de jeu structurés par l'adulte ou par des règles. Il s'agit de temps contribuant à l'éducation à la citoyenneté notamment grâce aux jeux de société, aux jeux à règles et aux jeux collectifs et sportifs.
    - L'enfant a également besoin d'instants de jeu durant lesquels il laisse libre cours à son imagination et peut s'évader sans contrainte dans son univers. Il s'agit de préserver des moments d'insouciance propres à l'enfance. Ils permettent aussi à l'enfant de bénéficier de récréations (de *recreatus* - rétablissement en latin) pour être disponible durant les temps d'apprentissage scolaire.
3. La nécessaire ouverture culturelle
    - La découverte de cultures différentes doit contribuer à l'apprentissage du droit à la différence.
    - Il est important que les enfants s'ouvrent sur d'autres univers afin de stimuler leur curiosité, d'éveiller leur potentiel altruiste et de susciter des comportements solidaires.
    - Les livres, et plus largement, les documentaires sont des sources d'épanouissement, d'apprentissage, de plaisir et d'ouverture culturelle.

Il est également noté que les objectifs doivent être doublés de préoccupations matérielles et pédagogiques permettant leur réalisation :

- Locaux et matériels disponibles en qualité et en nombre

- Des adultes compétents pour encadrer les enfants
- Des méthodes pédagogiques basées sur les échanges, le respect et la coopération

3. LES POLITIQUES EDUCATIVES EXISTANTES

Appartenant à deux structures intercommunales distinctes, les deux communes s'intègrent dans une répartition des compétences différentes.
Concernant Saint-Gengoux-de-Scissé, les compétences « Petite Enfance – Enfance - Jeunesse » ainsi que « Garderies Périscolaires » sont gérées par la Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône » (CCMVS). Elle applique un Projet Éducatif Local en vigueur depuis de nombreuses années. La Communauté de Communes finance une grande partie de ses activités grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole au travers du Contrat Enfance Jeunesse.
Concernant Azé, la compétence « Petite Enfance » est administrée par la Communauté d'Agglomération du Mâconnais – Val de Saône (CAMVAL) et la compétence « Périscolaire » par le SIVOM de la Haute-Mouge. Les compétences « Enfance et Jeunesse » sont exercées par le SYGALE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants).

4. L'ASSOCIATION « COLLECTIF POUR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS »

Depuis plus de trente ans, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (CECL) organise des loisirs éducatifs par le biais de centres de loisirs, de camps, de clubs ou d'activités ponctuelles. Les valeurs affichées au sein de son projet éducatif font de l'association une entité clairement identifiée pour participer à la mise en œuvre d'activités éducatives périscolaires. Les mairies de Saint-Gengoux-de-Scissé et d'Azé souhaitent s'appuyer sur l'expérience et le réseau du CECL pour mettre en place les activités éducatives périscolaires.

Se référant au Projet Éducatif des Francas auquel il est affilié, le CECL a pour objectifs :
- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : développement physiologique, psychomoteur, affectif, intellectuel.
- Favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité à déterminer et à mettre en œuvre par elle-même ses actes et ses comportements, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

Pour réaliser cette ambition, l'association a souhaité se doter de cinq principes d'action pour la période 2013-2015 :
- Mettre en place des espaces d'apprentissage de la citoyenneté
- Favoriser les rencontres et les échanges (inter-)culturels
- Inscrire son action dans une démarche respectueuse de l'environnement
- Faire de son action un espace partagé avec les parents
- Promouvoir les espaces et les projets d'interaction avec l'école

II. LES OBJECTIFS

A. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Considérant les discussions lors des instances de concertation, considérant les enjeux recensés dans la partie «Contexte» du présent document, trois objectifs sont retenus :

OBJECTIF 1
Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour favoriser l'éducation sportive, artistique et culturelle

OBJECTIF 2
Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour replacer le jeu au cœur des préoccupations / activités enfantines

OBJECTIF 3
Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour créer un espace d'expression et d'élaboration de projets collectifs

OBJECTIF 4
Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour découvrir son territoire et pouvoir y agir

B. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels permettent de décliner les objectifs généraux en tentant de définir de manière plus concrète les moyens et la manière de parvenir à leur réalisation.

1. OBJECTIF 1

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour favoriser l'éducation sportive, artistique et culturelle :

- en variant les disciplines sportives,
- en proposant des jeux aux mécanismes et techniques diversifiées,
- en revisitant le répertoire de jeux de tradition enfantine,
- en permettant un temps de découverte avant un temps de pratique plus approfondie,
- en créant une galerie ou une expo à partir des réalisation des enfants,
- en sollicitant les enfants pour présenter leurs productions,

- en proposant des actions en lien avec les bibliothèques communales,
- en privilégiant des pratiques collectives tant dans le sport que dans les réalisations artistiques (sports collectifs, fresques…),
- En diversifiant les thématiques artistiques : photos, peinture, théâtre…

2. OBJECTIF 2

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour replacer le jeu au cœur des préoccupations / activités enfantines :

- en re-découvrant des jeux d'antan (petits chevaux, dames, jeu de l'oie, les échecs, les osselets…),
- en permettant aux enfants de maîtriser un petit répertoire de jeux à partager avec ses pairs,
- en disposant de temps pour jouer seul et de temps pour jouer avec les autres,
- en diversifiant les différents types de jeux (symbolique, imitation, construction, de société…),
- en s'assurant du respect des règles,
- en permettant aux enfants de créer leurs propres jeux.

3. OBJECTIF 3

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour créer un espace d'expression et d'élaboration de projets collectifs

- en proposant des activités théâtrales et d'expression pour que les enfants soient plus à l'aise,
- en écrivant et en filmant de petites saynètes,
- en créant des espaces et des temps de liberté d'expression et de création,
- en créant un journal sur la vie de l'école et de son environnement,
- en organisant des tables rondes et des débats sur des sujets d'actualité (nationale ou propre à l'école).

4. OBJECTIF 4

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour découvrir son territoire et pouvoir y agir

- en proposant des randonnées permettant de découvrir les communes,
- en organisant des rallyes « photos » pour découvrir les villages,
- en proposant des jeux et des rencontres permettant de découvrir le patrimoine et les métiers du territoire,
- en sensibilisant les enfants au respect de l'environnement naturel ainsi qu'à la gestion des déchets (tri, compostage…),
- en instaurant une instance de participation des enfants dans la vie des villages (Conseil Municipal Jeunes),
- en proposant aux enfants d'imaginer et d'aménager des événements au sein des villages (après-midis à thème, mini-festival…),
- en permettant aux enfants de s'exprimer dans des média adaptés (radio, blog, journal…).

III. LES PRINCIPES

A. LES PRINCIPES D'ACTION

1. DIFFERENCIER EN FONCTION DE L'AGE DES ENFANTS

Les enfants de 3 à 11 ans ont des rythmes très différents. Dans une même classe d'âge, les différences inter-individuelles peuvent également être très importante. Dans ses conditions, l'équipe d'animation devra être vigilante à proposer une organisation et des activités qui répondent aux besoins, aux attentes et au rythme de chaque enfant. A titre d'exemple, la sieste doit être préservée et une attention toute particulière portée aux plus jeunes (activités calmes notamment).

2. PARTICIPATION DES ENFANTS

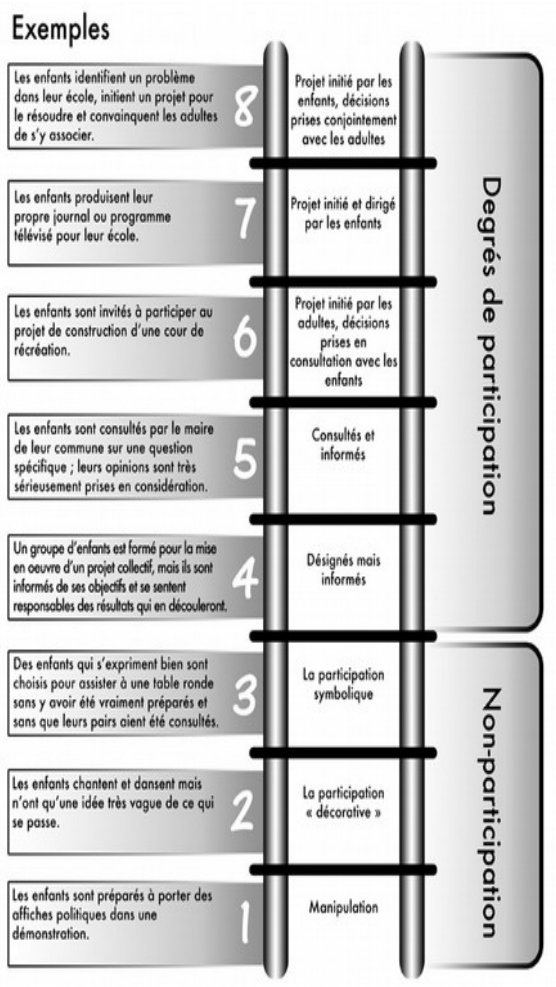

La mise en place des activités doit permettre aux enfants de s'inscrire dans une démarche participative. Il s'agit à la fois de leur permettre de choisir leurs activités mais aussi de coopérer avec l'équipe d'animation pour concrétiser des idées « informelles » et pour réaliser leurs projets. Au fur et à mesure de l'année et du déploiement du Projet Éducatif Territorial, un degré de participation plus élevé sera recherché. L'échelle de la participation des enfants de Roger Hart peut être un outil d'évaluation intéressant pour cette problématique (voir ci-contre).

3. PRIORISER LE JEU

Les activités sont placées en dehors des temps scolaires. Afin de souligner leur spécificité, l'ensemble des projets menés doivent utiliser le jeu comme moyen d'action et comme vecteur d'apprentissage. Le jeu est une activité naturelle chez les enfants. Il a été prouvé de manière scientifique qu'il est un moteur essentiel de la construction de la personnalité, de la perception de l'environnement, de l'acquisition de compétences et de savoir-être.

4. ÉTABLIR LES RÈGLES DE VIE COLLECTIVEMENT

Au-delà des règles pré-existantes au sein de l'école, l'équipe d'animation des activités éducatives périscolaires devra prendre le temps de construire avec les enfants un cadre de vie commun. Il s'agit bien de définir les droits et devoirs des enfants mais également des adultes. Pour éviter toute démagogie, il convient d'exposer d'emblée aux enfants les règles qui ne sont pas négociables et imposées de fait (par mesure de sécurité par exemple…).

5. METTRE EN VALEUR LES PRODUCTIONS ET RÉALISATION DES ENFANTS

L'aménagement des locaux doit prendre en compte le fait qu'un espace d'exposition des enfants doit être installé. Il peut être de nature très différente :

- physique : pour présenter les réalisations plastiques par exemple,
- dématérialisée : pour des productions multimédias, radio,
- publique : représentation, exposition…

Ces moyens constituent l'opportunité de mettre en valeur chaque enfant, sa créativité et de favoriser l'estime de soi. Tout en évitant une pression inadaptée, ils sont aussi de formidables facteurs de motivation et de cohésion au sein du groupe.

6. OUVRIR LES ENFANTS SUR LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE

Le territoire local constitue une des premières ressources éducatives. Il permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure. La démarche d'appropriation de son espace est un outil de socialisation pour les enfants qui en grandissant pourront l'exploiter pour découvrir un nouvel environnement. Elle offre aussi aux enfants l'opportunité de prendre conscience du potentiel local, de l'engagement, du bénévolat et des nécessaires contraintes propres à tout territoire.

7. PRENDRE LE TEMPS

L'objet premier de la Réforme des Rythmes Éducatifs est de mieux étaler les temps d'apprentissage scolaires pour favoriser la réussite des élèves. En conséquence, il faut éviter de remobiliser les enfants de manière intensive sur les temps libérés et pousser les enfants à la consommation excessive d'activités.

B. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

1. PRIVILÉGIER LES PETITS GROUPES

La vie en collectivité nécessite d'être aménagée pour ne pas peser de manière négative sur les enfants. L'animation d'un grand groupe se révèle beaucoup plus compliqué pour un animateur et sollicite l'attention des enfants de manière trop importante. De plus, le grand groupe est à l'origine d'un volume sonore qui induit fatigue et stress. Le petit groupe s'avère plus adapté pour être à l'écoute et assurer de manière pertinente la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il permet aussi à chaque enfant de trouver sa place et s'exprimer plus facilement.

2. PLACER LE PERSONNEL DANS UN DYNAMIQUE DE FORMATION CONTINUE

Il est demandé aux animateurs de proposer des activités variées et menées de la meilleur manière possible. Il apparaît donc que le personnel doit être compétent et qualifié. Il est impératif pour varier les activités de les placer dans une dynamique de découverte ou de perfectionnement dans certains domaines d'activités. La formation doit aussi répondre à des besoins internes comme :

- connaître les différents fonctionnements,
- travailler et concevoir des projets en équipe,
- se perfectionner sur les spécificités des différentes tranches d'âge,
- renouveler ses connaissances en premier secours.

3. METTRE EN PLACE DES ESPACES D'EXPRESSION

Pour recueillir les attentes des enfants mais aussi pour éviter de placer les enfants dans une démarche uniquement consumériste, il faut prévoir des temps, des espaces et des organisations pour permettre l'expression de leurs idées et de leurs remarques. Dans un second temps, il faut également les accompagner dans la mise en place de leurs propres activités en les aidant à définir les modalités d'organisation, les règles, le matériel… etc… Il s'agit véritablement de temps de participation, d'initiation à la citoyenneté et d'engagement. Bien entendu, cette posture doit respecter les spécificités et les disponibilités du public « enfant ».

4. PRÉVOIR DES TEMPS DE PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE

La mise en place d'activités éducatives s'appuie sur les principes de la pédagogie de projet et nécessite de prendre le temps de réfléchir aux objectifs à atteindre. Il importe de s'interroger sur les meilleurs moyens d'y parvenir en prenant en compte les besoins, les attentes et les capacités des enfants. Pour cela, l'équipe d'animateurs doit se doter d'outils permettant d'expliciter ses choix et de décrire les différentes étapes ainsi que l'évaluation d'un projet.

5. PRÉVOIR DES TEMPS DE PRÉPARATION MATÉRIELLE

Pour que les activités se déroulent dans les meilleures conditions, il faut imaginer que du matériel doit être préparé pour accueillir au mieux les enfants. Cela implique que le temps de travail des animateurs face aux enfants soit associé à des temps de préparation matérielle en dehors de la présence des enfants.

6. AMÉNAGER LES LOCAUX

Pour la mise en place de repères chez les enfants, mais aussi pour la convivialité, les locaux doivent être aménagés pour présenter les caractéristiques requises par le présent projet. L'aménagement doit notamment permettre :

- de disposer de rangement,
- d'avoir du matériel et des sanitaires à portée des enfants et des animateurs,
- d'avoir du mobilier adapté à la taille et à l'âge des enfants
- d'exposer les réalisations des enfants,

- d'aménager des coins de jeux différenciés (jeux de société, jeux d'imitation, bibliothèque..),
- aux enfants de ranger et de prendre soins de leurs affaires personnelles (vêtements, cartables, chaussures….).

7. PENSER LA SÉCURITÉ

L'équipe d'animation devra veiller à rassembler toutes les conditions indispensable pour garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Pour cela, elle devra être vigilante :

- à l'aménagement des locaux et aux mesures d'urgence
- à l'entretien des locaux et du matériel
- à ses attitudes vis à vis des enfants (bienveillance, vocabulaire et tenue adaptés…)
- au choix des activités (en fonction du lieu, des moments de la journée, de la météo..)

IV. PILOTAGE ET EVALUATION

A. PILOTAGE

Suite à la validation du Projet Éducatif Territorial, le Comité d'Écriture à vocation à disparaître ou à être transformé en instance qui suit sa mise en place et son évolution. Le pilotage du PEDT s'organise à plusieurs niveaux :

- sur les aspects les plus pratiques et quotidiens : l'équipe enseignante et le Responsable des activités sont les plus à mêmes de régler les petits problèmes et dysfonctionnement
- sur les aspects liés à l'évaluation du PEDT : un comité de pilotage est mis en place. Il doit se réunir quelques semaines avant les conseils d'école. Il est composé des personnes suivantes :
    - Élus du SIVOS,
    - Parents d'élèves délégués,
    - Enseignants,
    - Représentants de l'organisateur des activités
- sur les aspects d'évolution et de partage du projet : une réunion annuelle réunissant le Comité de Pilotage ainsi que les bénévoles associatifs, les élus volontaires, les parents (…) doit permettre de dégager des pistes de travail, de nouveaux partenariats mais aussi d'informer de l'actualité des activités du PEDT.

B. ÉVALUATION

Pour chaque objectif, un tableau d'évaluation est fourni. Il contient à la fois les critères et les indicateurs d'évaluation :

- Le critère est ce qui peut être observé pour juger de l'atteinte de l'objectif
- L'indicateur apporte des éléments quantifiés au regard du critère

1. FAVORISER L'ÉDUCATION SPORTIVE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CRITÈRES	INDICATEURS
La proposition d'activités est variée	• Répartition des projets par grand domaine d'activités • Nombre de projets différents au sein de chaque grand domaine d'activités
Les enfants profitent d'une offre variée	• Nombre de projets différents par enfant • Nombre de domaines d'activités différents par enfant
Une demande d'activités	• Nombre de nouvelles demandes des enfants

extrascolaires nouvelles émerge	• Nombre des parents • Nombres de réponses aux demandes

2. REPLACER LE JEU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS / ACTIVITÉS ENFANTINES

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants jouent	• Taux d'utilisation des jeux • Variété des jeux utilisés
Les enfants jouent en autonomie	• Nombre de régulations de l'adulte • Part des jeux initiés par les enfants • Taux d'initiation à des jeux entre pairs

3. CRÉER UN ESPACE D'EXPRESSION ET D'ÉLABORATION DE PROJETS COLLECTIFS

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants disposent d'espaces d'expression	• Nombre de tables rondes • Nombre et variété de sujets d'actualités traités • Nombre et qualité des journaux publiés
Les enfants disposent d'espaces de création	• Nombre d'activités théâtrales et d'expression • Nombre de créations artistiques collectives

4. DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR POUVOIR Y AGIR

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants jouent dans leurs communes	• Nombre de visites organisées sous forme de jeu • Nombre de rencontres organisées sous forme de jeu
Les enfants connaissent leurs communes	• Nombre de reportages réalisés (journal, radio...) • Nombre d'utilisation de ressources locales à l'initiative des enfants
Les enfants participent à la vie de la commune	• Nombre de projets initiés par les enfants • Impact des initiatives des enfants (nombre d'enfants, d'adultes, reconnaissance dans la commune...)

V. BUDGET

Chaque année, un budget devra être proposé au SIVOS par l'organisateur des activités. Il doit prendre en compte les principaux postes de dépenses que sont les charges de personnels, les charges de coordination et les charges éducatives. L'organisateur devra rester attentifs aux appels à projets et prestations auxquels il pourrait répondre et diminuer la participation du SIVOS.

A. PERSONNEL INTERVENANT

Le budget retenu se base sur un ratio moyen d'un adulte pour 13 enfants. Il faudra donc 5 adultes pour prendre en charge les enfants durant les activités éducatives périscolaires. Le recrutement du personnel doit viser prioritairement des personnes présentant des qualifications dans le domaine de l'Animation, du Sport et de la Petite Enfance (BAFA, BPJEPS, BEES, CQP Périscolaire, CAP Petite Enfance..).

Pour répondre aux attentes spécifiques, l'embauche d'animateurs qualifiés dans un domaine précis peut-être envisagée.

B. COORDINATION

Au sein de l'équipe d'animation, doit figurer une personne positionnée comme référent au sein de l'établissement. Il aura comme mission d'assurer une présence de l'organisateur des activités en dehors de leur déroulement. Il agira comme interface entre l'organisateur, les enseignants, l'équipe d'animation, les parents, les élus et les enfants.

La mise en place des activités et d'une équipe d'animation engendre nécessairement des démarches administratives et des besoins de coordination. L'ensemble des tâches administratives parmi lesquelles les achats, le secrétariat, la gestion du personnel, la comptabilité et les démarches sociales..

C. FRAIS PÉDAGOGIQUES

La mise en place des activités éducatives périscolaires et des activités de jeux libres imposent de financer l'achat de jeux, de petits matériels, de fournitures éducatives ainsi que de prendre en charge d'éventuelles prestations (interventions, spectacles...).